



PARRACHEE VANOISE

DOMAINE SKIABLE D'AUSSOIS

PROJET DE REMPLACEMENT DU TELESIEGE DE LA FOURNACHE

NOTE EN REPONSE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

5 mars 2020

1 - PREAMBULE

La SPL PARRACHEE VANOISE porte actuellement un projet de remplacement du Télésiège La Fournache sur la commune d'Aussois en Savoie. Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact au regard de l'article R122-2 du Code de l'Environnement. Une première version de l'étude d'impact a été déposée en février 2019, pour laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable.

Suite aux remarques formulées lors de l'enquête publique et par l'autorité environnementale le projet a été modifié.

Les terrassements ont notamment été réduits au niveau de la gare de départ. Sur les bases de ce projet évolué, une nouvelle étude d'impact a été déposée fin 2019.

L'Autorité Environnementale (MRAE) a publié son avis sur cette nouvelle étude d'impact le 10 février 2020.

Cette note vise à répondre aux remarques de l'Autorité Environnementale¹ et à apporter des éléments complémentaires.

Elle reprend les questionnements de l'autorité environnementale et donne les éléments de réponse à la suite de chaque thématique.

¹ Conformément à l'article L122-1 du code de l'Environnement qui prévoit que « l'avis de l'Autorité Environnementale fait l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage ».

2 - REPONSES AUX REMARQUES DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

▪ Evolution du projet

« **En ce qui concerne le projet lui-même**, l'une des principales différences avec le projet présenté initialement concerne le déplacement de la gare de départ du nouveau télésiège, qui se situe 45 mètres plus au nord.

Une autre différence tient aux **volumétries** de déblais/remblais qui ont été précisées dans un tableau récapitulatif (page 35 de l'étude d'impact) Il apparaît que ceux-ci ont été sensiblement réduits par rapport au projet de 2019. Ainsi, le volume estimé de remblais passe de 52 900 m³ à 40 500 m³ et celui de déblais de 46 300 m³ à 38 500 m³ ; aucune zone de stockage n'est nécessaire.

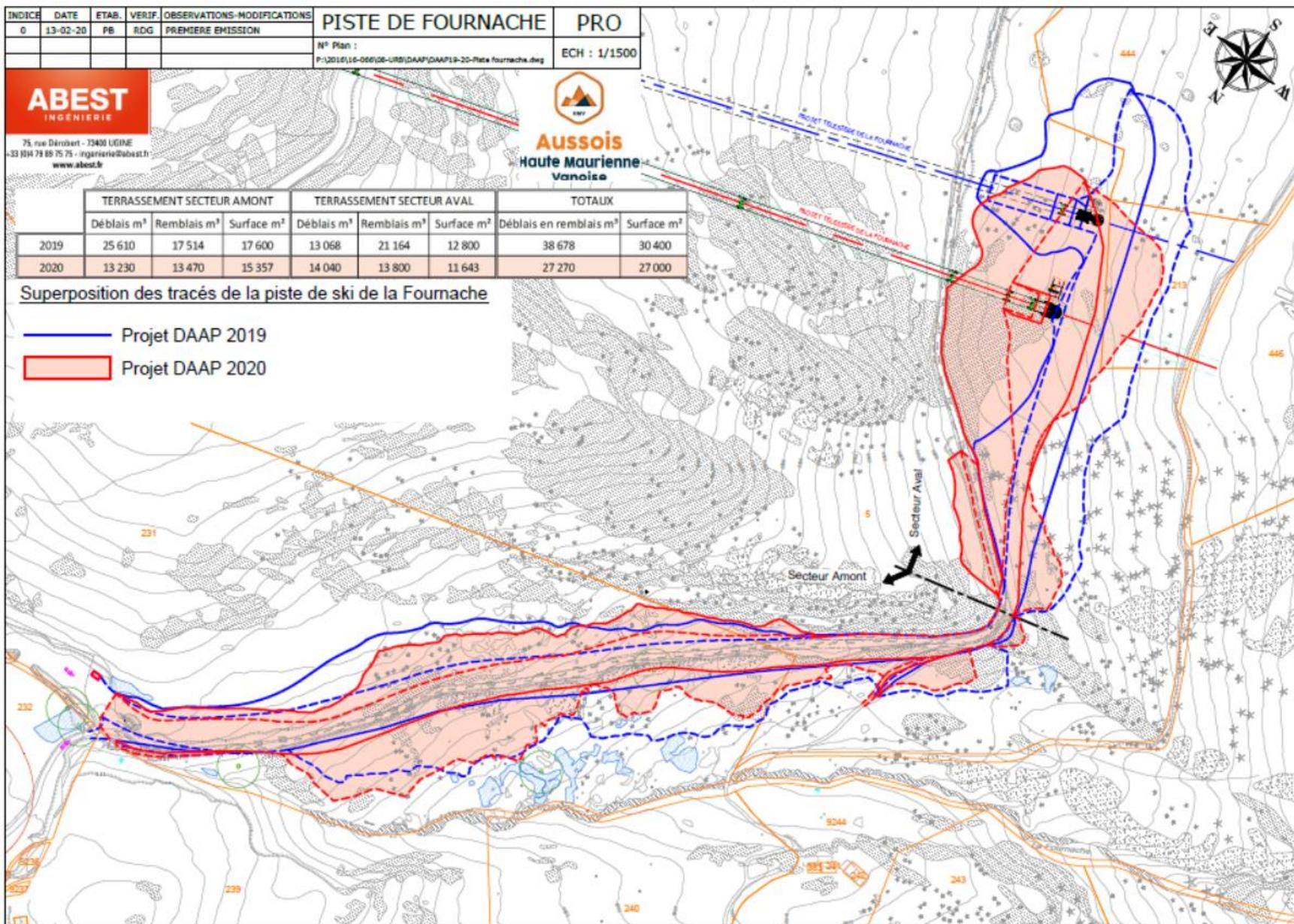
Selon le dossier, l'essentiel de cette réduction provient du déplacement de l'implantation de la gare aval évoqué ci-dessus. L'analyse des plans apporte peu d'éclairage à cet égard : **ce point important mérite d'être mieux expliqué.**

Par ailleurs, le reprofilage de la piste 4x4 pour assurer le prolongement de la piste Fournache jusqu'à la gare aval est ajusté : il prend davantage en compte la topographie et la largeur de la piste est réduite, réduisant ainsi la surface impactée par les terrassements (27 300 m³ contre 30 400 dans le projet initial). »

Les surfaces terrassées ont été sensiblement réduites entre la première et la deuxième version du projet. Cela concerne notamment la piste Retour Fournache et la gare aval qui a été déplacée (cf. plan sur la page suivante). Dans ce secteur, la réduction de l'emprise correspond à environ 10 % (27 000m² au lieu de 30 400 m²). Au niveau de l'élargissement de la piste Fournache, l'emprise des terrassements a également été réduite.

L'étude technique menée depuis le dépôt de l'étude d'impact a permis d'affiner la volumétrie des déblais/remblais du nouveau projet. Sur le secteur de la gare aval et de la piste Retour Fournache, le volume total des déblais/remblais a été réduit à 27 270 m³ au lieu de 38 678 m³. Ceci s'explique par la diminution des surfaces terrassées et la meilleure prise en compte de la topographie existante.

Le plan page suivante permet de comparer les deux versions du projet (en bleu le projet initial, en rouge le projet modifié).



▪ Qualité du dossier

« En ce qui concerne la faune et la flore, le nouveau dossier apporte des compléments permettant une meilleure compréhension des enjeux. C'est le cas notamment pour l'avifaune et les rhopalocères. En ce qui concerne plus particulièrement les galliformes, le dossier précise « qu'il est connu que le Tétrás lyre hiverne plus bas dans les boisements » et que « le Lagopède privilégie soit les boisements, soit les crêtes où le vent laisse des zones herbacées à découvert ». Il indique que « le Tétrás lyre est présent à proximité des parties basses, toutefois en dehors du projet actuel ».

Cependant, le dossier ne fait aucune mention du dérangement dans les zones à proximité que peut provoquer la modification de la fréquentation hivernale du site du fait de l'extension du domaine skiable, en particulier sur la partie basse (secteur de La Randolière). »

Le Tétrás lyre hiverne majoritairement dans les zones de boisements, pour sa propre protection et pour ses besoins alimentaires. C'est pourquoi aucun crottier, signe typique de la présence hivernale de l'espèce, n'a été observé sur la zone d'étude.

L'espèce privilégie ainsi les boisements clairs de pins, sous le chemin de randonnée (ci-dessous en rouge) :



En rouge, zones de boisement susceptibles d'accueillir le Tétrás lyre en hivernage. En jaune pointillé, la zone d'étude.

Le projet de déplacement du télésiège de Fournache rapproche effectivement la gare de départ des boisements. Néanmoins, les premiers boisements resteront à plus d'une centaine de mètres de la zone d'étude, ce qui est suffisant pour faire tampon contre le bruit et l'activité. Ces boisements ne sont traversés par aucune piste de ski, ou chemin de randonnées. Le secteur est donc libre de tout dérangement en période hivernale, comme estivale, pour que l'espèce s'y reproduise ou hiverne en toute tranquillité.

Pour le Lagopède alpin, les zones de crêtes sont déjà impactées par le dérangement hivernale, en raison de la présence de nombreuses piste de ski (Armoise, Bellecôte, Stella, Fournache, Balmes,...). Les Lagopèdes remontent sûrement plus haut en altitude pour éviter tout dérangement, la zone étant vite vierge de pistes de ski, et de zones suffisamment rocailleuses pour servir d'abris.

« L'intégration paysagère du projet, enjeu qualifié de faible à fort en fonction des secteurs, a été complétée par de nouvelles prises de vues mais aussi par des croquis de simulation. A noter que les simulations depuis les abords du refuge de Plan Sec et depuis le GR sur le secteur de la Randolière paraissent susceptibles de minorer les impacts potentiels par une représentation particulièrement discrète des installations. »

Il est rappelé que les simulations paysagères représentent le projet après la reprise de la végétation et ayant respecté la bonne mise en place des mesures environnementales (étrépage et végétalisation notamment). De plus, il est rappelé qu'il s'agit de croquis de principe.

La simulation depuis les abords du Refuge de Plan sec est reprise ci-dessous. En effet, la première version de la simulation n'indiquait pas les enneigeurs et représentait une tranchée entièrement revégétalisée. Le croquis ci-dessous a ainsi été modifié et représente les enneigeurs et l'emplacement indicatif de la tranchée du réseau neige. Il est rappelé que la piste de la Randolière ne sera pas terrassée. Uniquement les gros blocs seront déplacés pour des questions de sécurité. Les plateformes aux pieds des pylônes seront végétalisées.



Vue depuis les abords du Refuge de Plan Sec : Etat initial



Vue depuis les abords du Refuge de Plan Sec : Simulation du projet quelques années après la mise en place

« La ressource en eau nécessaire à l'extension du réseau de neige de culture fait l'objet d'un paragraphe spécifique. Il est indiqué que l'extension du réseau concernera les pistes Fournache, Combe, Randolière et Chamois et que l'on peut estimer à 5 000 m³ le volume d'eau supplémentaire nécessaire. Ce volume d'eau sera prélevé dans la retenue collinaire des Esserènes.

Le paragraphe reste très succinct et imprécis. L'Autorité environnementale relève que le réseau d'enneigement pour le prolongement de la piste Fournache vers la gare aval de la nouvelle remontée et les enneigeurs correspondants ne figurent pas sur les plans. La superficie de l'extension de l'enneigement en neige de culture n'est pas indiquée ; le volume de prélèvement annoncé paraît à ce stade faible au regard des trois pistes évoquées et des superficies de plusieurs hectares susceptibles d'être concernées.

Ces données ainsi que les impacts liés (prélèvements d'eau au regard des autres besoins satisfaits par la retenue des Esserènes, effets de l'extension du réseau et des surfaces enneigées) mériteraient d'être précisés. »

Le dossier d'étude d'impact comportait une erreur par rapport à l'extension du réseau neige. Le réseau neige est uniquement étendue sur les pistes Chamois et Randolière. La carte du projet est mise à jour page suivante.

Il s'agit donc bien de 10 enneigeurs qui seront installés dont 1 qui est déplacé. La superficie des zones enneigées est d'environ 15 000 m². Le réseau neige ne fonctionnera pas toute la saison car en hiver, la localisation en altitude permet un enneigement suffisant. L'enneigement des pistes sera nécessaire notamment en fin de saison. Ainsi, le volume de 5 000 m³ d'eau pour l'extension du réseau neige est cohérent.

La retenue des Esserènes qui fournit l'eau pour la neige de culture contient un volume de 15 000 m³. Cette retenue est alimentée par le surplus d'eau potable de la commune d'Aussois.

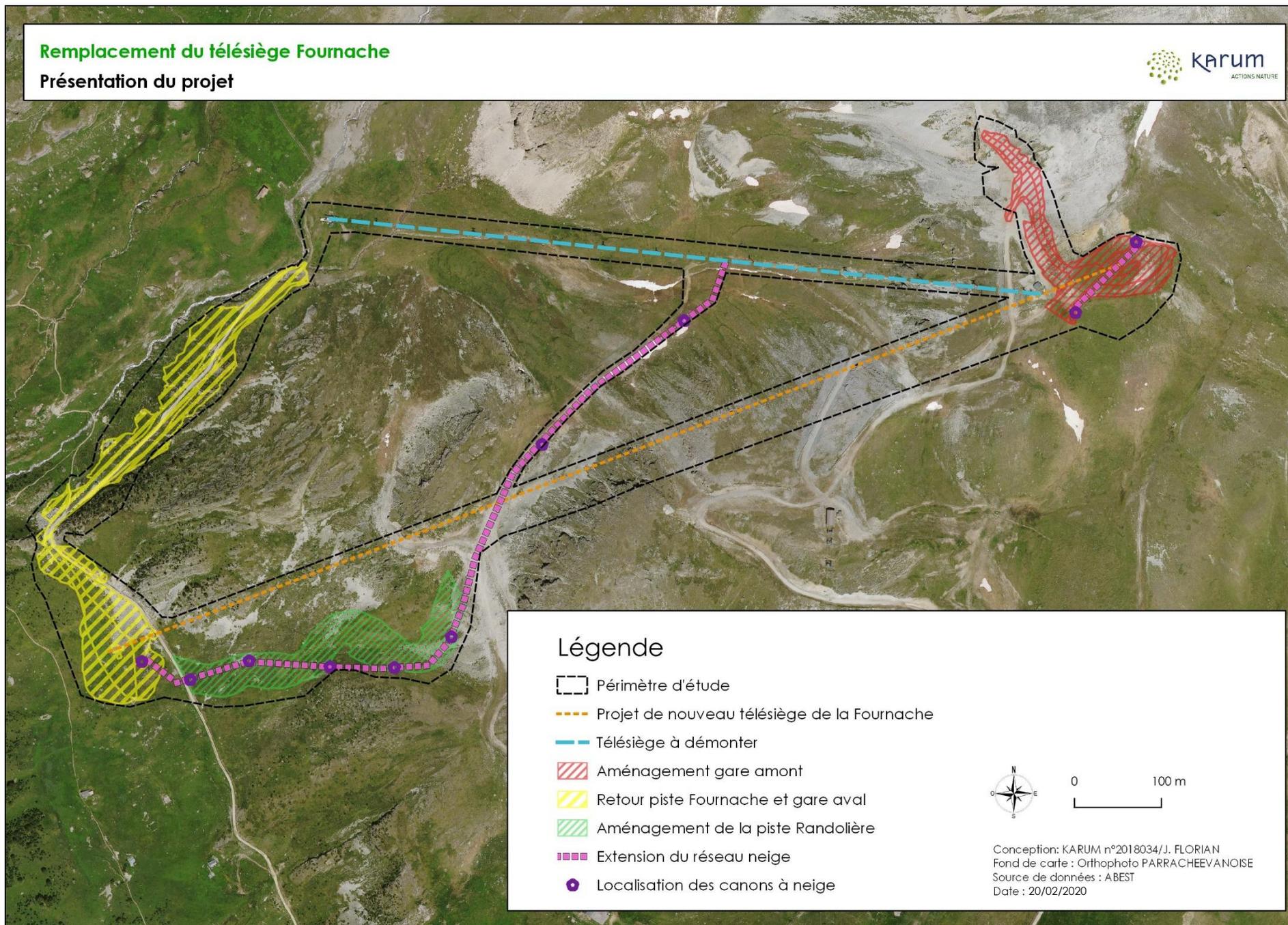
Le schéma p.11 permet de justifier le remplissage de la retenue des Esserènes par le surplus d'eau potable disponible sur Aussois. La courbe « surplus théorique AEP » correspond à la soustraction entre les 2 ressources existantes (sources de plan d'aval et de la Fournache) et la consommation du village augmenté de 20%.

Sur la période de production de la neige de culture (du 1er novembre au 28 février) la quantité totale de surplus d'eau disponible est de 295 000 m³. La consommation actuelle pour la production de neige de culture via la retenue est de 77 000 m³ ce qui permet largement d'utiliser 5000 m³ supplémentaires.

Le bilan d'eau potable de la commune d'Aussois sera toujours excédentaire. L'utilisation pour la neige de culture ne rentre ainsi pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable de la commune.

Remplacement du télésiège Fournache

Présentation du projet



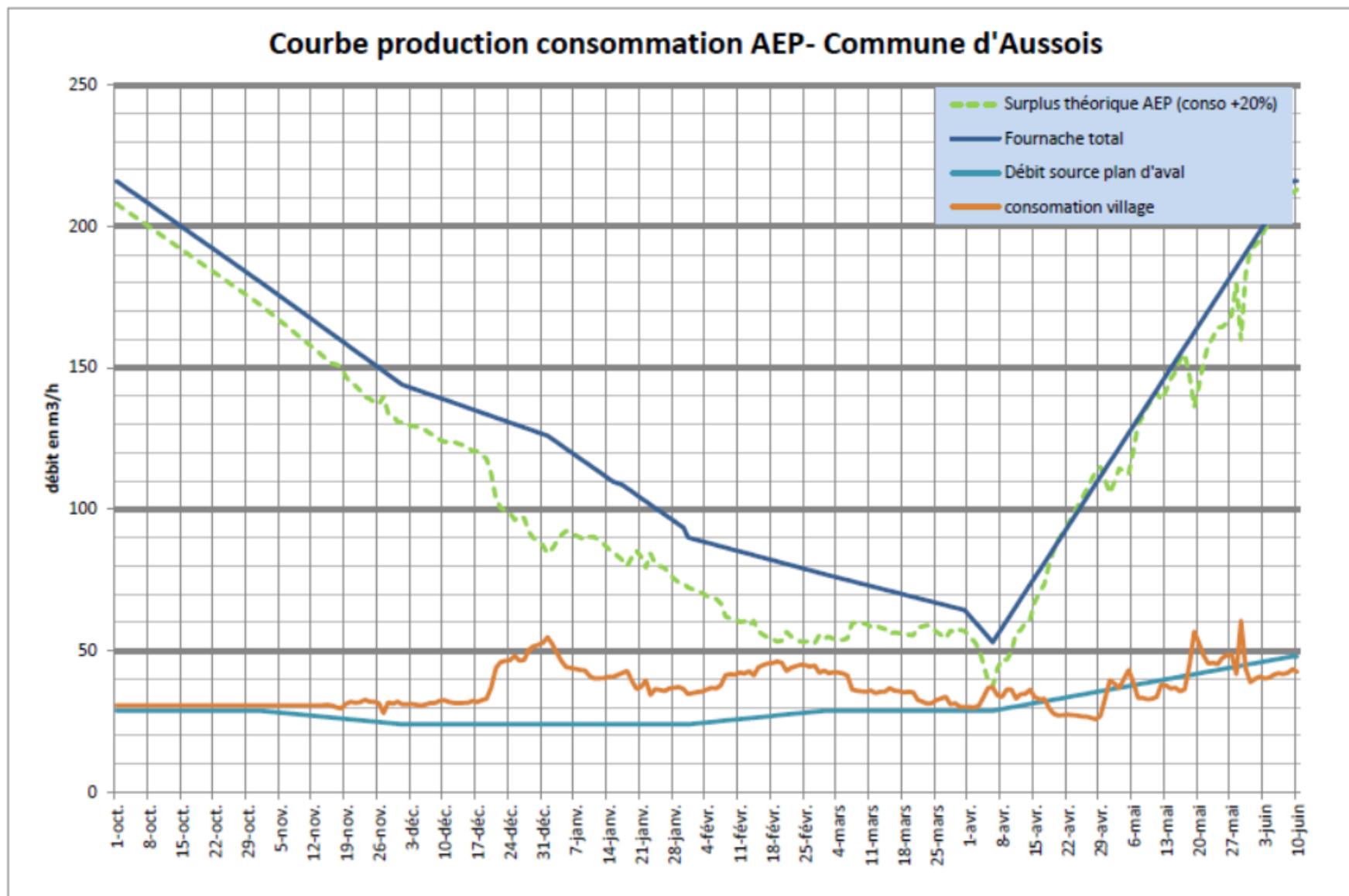
Légende

- ▭ Périmètre d'étude
- Projet de nouveau télésiège de la Fournache
- Télésiège à démonter
- ▨ Aménagement gare amont
- ▨ Retour piste Fournache et gare aval
- ▨ Aménagement de la piste Randolière
- Extension du réseau neige
- Localisation des canons à neige



0 100 m

Conception: KARUM n°2018034/J. FLORIAN
Fond de carte : Orthophoto PARRACHEEVANOISE
Source de données : ABEST
Date : 20/02/2020



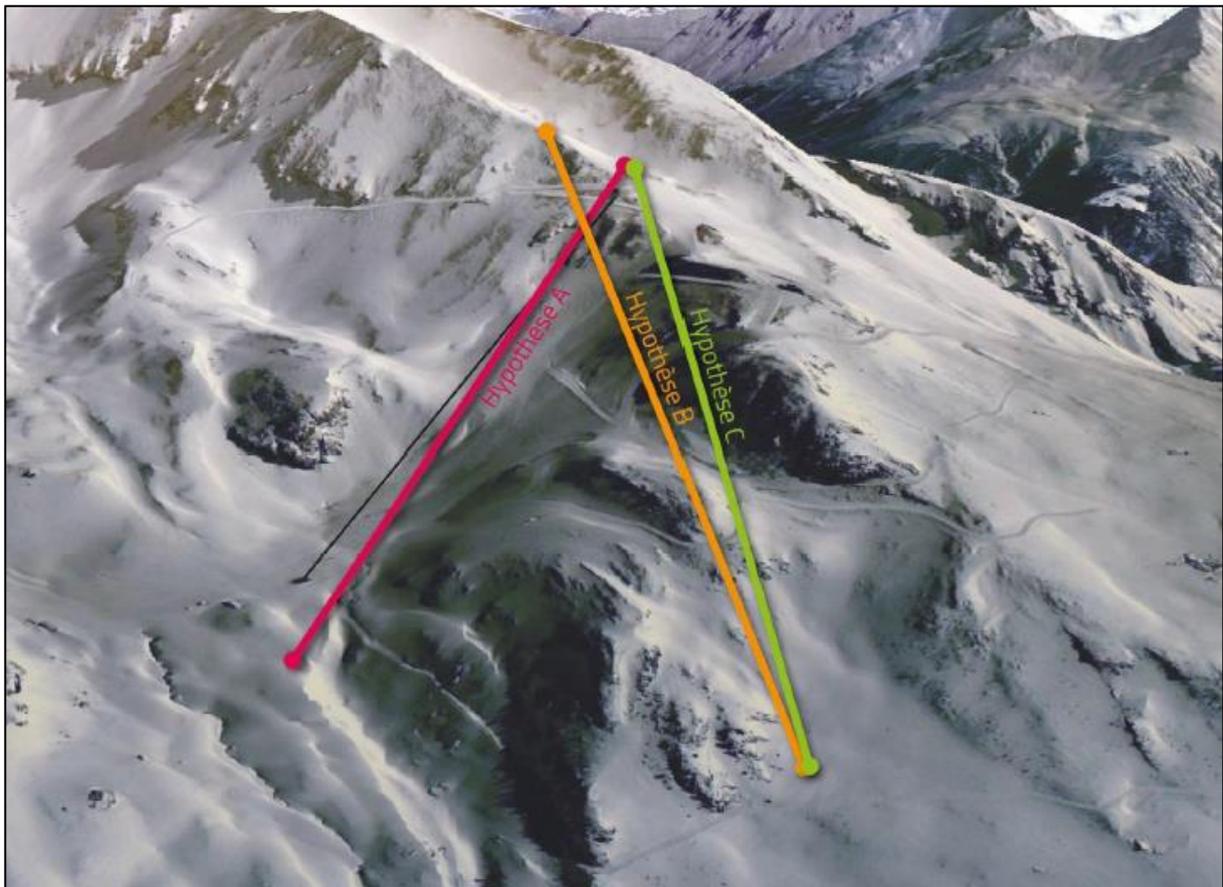
Production et consommation d'eau potable (Source : dossier loi sur l'eau de la retenue des Esserènes)

En ce qui concerne l'analyse des solutions de substitution, une précision complémentaire est apportée sur la variante A qui présente un tracé proche de celui du télésiège actuel, avec la mention des pollutions directes et indirectes qui pourraient être engendrées par le chantier lors des travaux en amont du périmètre immédiat de captage.

L'Autorité environnementale relève cependant que le tableau comparatif des variantes ne prend pas en compte l'ensemble des composantes des projets, par exemple le fait que la variante C retenue s'accompagne de l'extension sur plusieurs hectares du domaine skiable (création de la piste de la Randolière ; prolongement des pistes Fournache depuis la gare aval de l'actuelle remontée) et du réseau d'enneigement, mais aussi les impacts paysagers des différentes variantes (la variante A maintient la remontée dans l'unité paysagère du Vallon de la Fournache, alors que la variante retenue libère cette unité de tout aménagement, tout en créant un impact dans le secteur Randolière). **La comparaison des variantes pourrait être ainsi enrichie.**

Pour rappel, les trois variantes présentées sont les suivantes :

- > La variante A : remplacement du télésiège sur un tracé proche de l'actuelle remontée mécanique, avec un départ plus bas et une arrivée au même niveau que le projet retenu ;
- > La variante B : gare de départ située au même niveau que le projet retenu, arrivée sur la crête de Bellecôte 50 mètres plus haut ;
- > La variante C : le projet retenu et présenté par l'étude d'impact



Source : GEODE

Le tableau de comparaison des variantes est complété ci-dessous :

THEMATIQUE	VARIANTE A	VARIANTE C RETENUE	VARIANTE B	
Critère technique	Ligne du télésiège de 925 m Gare de départ 50 mètres sous le périmètre de captage Arrivée au Col des Balmes	Ligne du télésiège de 1 218 m Gare de départ à la Randolière Arrivée au Col des Balmes	Ligne du télésiège de 1 300 m Gare de départ à la Randolière Arrivée sur la crête	
Critère environnemental	Gare de départ implantée sur des secteurs vierges à forte potentialité pour les zones humides et les enjeux écologiques associés (-)	Gares de départ du télésiège hors zones humides, mais nécessite l'élargissement de la piste 4x4		
	Survol du périmètre de captage rapproché sur 97 mètres Risque de pollution directe et indirecte du périmètre de captage (-)	Nouvelle remontée mécanique et les pistes associées hors du périmètre de captage		
	Présence d'espèces protégées sous le tracé du projet de remontée mécanique (faune et flore)			
	L'implantation de la gare d'arrivée demande des terrassements moyens		L'implantation de la gare d'arrivée nécessite le terrassement d'une nouvelle piste sur la crête (-)	
	Pas de piste et de réseau neige supplémentaire	Création de la piste de la Randolière et prolongement de la piste Fournache et extension du réseau neige sur les pistes Chamois et Randolière (-)		
	Rapprochement de la gare de départ à proximité du ruisseau de la Fournache Maintien du caractère naturel du secteur de la Randolière	Extension de l'ambiance de ski sur un secteur actuellement peu marqué par cette activité à proximité d'un GR fréquenté en été (secteur de la Randolière) Démontage de la remontée mécanique dans l'unité paysagère du Vallon de la Fournache	Extension de l'ambiance de ski sur un secteur actuellement peu marqué par cette activité à proximité d'un GR fréquenté en été (secteur de la Randolière) Démontage de la remontée mécanique dans l'unité paysagère du Vallon de la Fournache	
Critère socio-économique	Projet le moins cher (environ 3 140 k€) Aucune nouvelle offre de ski Desserte de la piste des Balme	Budget intermédiaire (environ 3 860 k€) Nouvelle offre de ski	Budget le plus élevé (environ 4 265 k€) Nouvelle offre de ski Desserte versant Est et piste des Balmes	

(-)* Présente des impacts notables par rapport aux autres variantes